

La Mairie de Montpellier verbalise un rassemblement BDS autorisé par la préfecture !



Samedi 4 février 2017 le Comité BDS France 34 est présent sur la place de la Comédie à Montpellier pour s'adresser aux montpelliéraines et montpelliérains. Une déclaration de rassemblement a été déposée en préfecture et autorisée...



COMMUNIQUÉ :

LA MAIRIE DE MONTPELLIER SE FAIT ÉPINGLER POUR ATTEINTE À LA LIBERTÉ CONSTITUTIONNELLE DU DROIT A MANIFESTER CONTRE UN

RASSEMBLEMENT AUTORISÉ PAR LA PRÉFECTURE.

La police municipale de la ville de Montpellier est venue en toute illégalité verbaliser le 4 février, place de la Comédie, les militants du comité BDS France 34 qui participaient à un rassemblement autorisé par la préfecture alors qu'ils étaient rassemblés, sans chapiteau ni table, puisque aucune demande de stand n'avait été déposée en Mairie.

Samedi 4 février 2017 le comité BDS France avait dûment et dans les délais, déposé une déclaration de Rassemblement place de la Comédie de 14h à 17h30 auprès de la préfecture. Celle-ci n'ayant manifesté aucune interdiction, le rassemblement était donc autorisé (faute de quoi la police nationale serait intervenue).

La mairie de Montpellier, cédant aux pressions de la LICRA-CRIF, refuse systématiquement toute autorisation de stand de solidarité à la Palestine place de la Comédie depuis plus d'un an et demi alors que ces stands, y compris avec chapiteau se tenaient de temps à autre place de la comédie depuis plus de 6 ans sans que jamais aucun incident ne se soit produit.

Au vu des nombreux stands présents place de la Comédie chaque samedi, musiciens, et bateleurs et associations diverses, chacun peut aisément constater la nature discriminatoire d'une telle décision profondément antidémocratique.

Plus grave, s'opposer aussi systématiquement à l'expression de la solidarité avec la Palestine et ainsi interdire la dénonciation de la colonisation israélienne constitue un soutien flagrant au gouvernement fasciste et colonialiste de B. Netanyahu.

En effet, un des volets des interventions du comité BDS France 34 consiste à dénoncer la colonisation de la Palestine et appeler à cesser le commerce avec les entreprises israéliennes qui exploitent économiquement les territoires occupés et qui commercialisent en Europe leurs produits sous le label « made in Israël » commettant ainsi une double infraction : crime de

guerre et fraude aux douanes. Aujourd'hui à Montpellier, l'enseigne LIDL est une de celle qui commerce le plus avec ces entreprises illégales.

Au mépris de la dernière résolution de l'ONU (2334) qui a pourtant fait grand bruit, la Mairie de Montpellier a franchit une étape supplémentaire dans le déni de la liberté constitutionnelle du droit à manifester et dans le soutien à Israël en envoyant sa police verbaliser et stigmatiser les militants BDS qui dans le cadre d'un rassemblement autorisé par la préfecture dénoncent, résolution 2334 à l'appui, les violations du droit international par Israël.

Comité BDS France 34

Montpellier le 5 février 2017

comitebdsfrance34@gmail.com



Il es regrettable que l'article qui relate assez fidèlement les propos du porte parole de BDS ne mentionne pas qu'il n'y avait ni table ni rien qui soit de l'ordre d'une occupation de l'espace public. « Épinglé » signifie se faire prendre » ... en faute. Or le rassemblement était autorisé et il n'y avait aucune table...Le PV municipal sanctionne illégalement un rassemblement autorisé.

